

COTECH de l'étude de préfiguration du projet HPR

16 février 2024, 10h00 en visioconférence

Compte rendu rédigé par Bertrand SAUGUES

Liste des participants :

Sandrine PIGNARD	Canal de Carpentras	sandrine.pignard@canaldecarpentras.com
Mélanie RICHARD	Canal de Carpentras	melanie.richard@canaldecarpentras.com
Sophie LASAUSSE	SI Drômois	Lasausse.sophie@siid.fr
Benoît LAVAL	SI Drômois	Laval.benoit@siid.fr
Julien LECOLLINET	SCP	Julien.lecollinet@canal-de-provence.com
Julie CHAMBOST	Département de Vaucluse	julie.chambost@vaucluse.fr
Guénaëlle CORBIN	CNR	g.corbin@cnr.tm.fr
Stéphane ROURE	DDT 26	stephane.roure@drome.gouv.fr
Olivier CROZE	DDT84	Olivier.croze@vaucluse.gouv.fr
Mathilde KROPIN	DRAAF PACA	mathilde.kropin@agriculture.gouv.fr
Francois DUBOCS	Chambre d'Agriculture 26	francois.dubocs@drome.chambagri.fr
Bertrand CHAREYRON	Chambre d'agriculture 84	Bertrand.chareyron@drome.chambagri.fr
Marlise TOURNOUX	Région SUD	mtournoux@maregionsud.fr
Christophe DABILLY	SCP	Christophe.dabilly@canal-de-provence.com
Juliette TISNE	SCP	juliette.tisne@canal-de-provence.com
Marc POLGE	ASA Infos	Marc.polge@asainfo.fr
Bertrand SAUGUES	Canal Carpentras / SID	bsaugues-hpr@canaldecarpentras.com

Documents associés :

- Note complémentaire au rapport de Phase 1 – scénarios d'aménagement
- Diaporama de présentation

Bertrand SAUGUES, accueille les participants. Il rappelle que, à la suite du COPIL de décembre 2023, les membres de ce COPIL ont demandé de compléter la phase 1 de l'étude en proposant un scénario au coût global moins élevé avec une zone de desserte qui priorise les secteurs ou les volumes substituables sont les plus importants. Ce COTECH permettra de présenter ce travail qui donnera lieu à une note complémentaire au rapport de phase 1. Ce travail sera ensuite présenté le 18 mars au comité des financeurs de l'étude qui devront valider les scénarios retenus pour l'étude économique.

Julien LECOLLINET, pilote de l'étude à la Société du Canal de Provence présente le travail et les résultats qui font l'objet de la note complémentaire. Le support de présentation est joint en annexe.

Guénaëlle CORBIN : Pose la question du dimensionnement des adducteurs en cas d'extension.

Julien LECOLLINET et Bertrand SAUGUES précisent que dans les scénarios A et B les adducteurs sont dimensionnés dès le départ pour :

- La desserte de la zone initiale (en vert) à hauteur de 66%
- La possible densification future de la zone initiale à 80%
- La possible extension sur les zones hachurées jaune jusqu'à 80%

Cette réserve de dimensionnement est incluse dans le coût d'investissement. En conséquence si le coût global du projet diminue le surdimensionnement associé à une densité initiale de desserte à 66% vient par contre renchérir le coût spécifique à l'hectare.

Bertrand CHAREYRON : il a été indiqué qu'une quinzaine de scénarios ont été simulés. N'y avait-il pas d'autre scénario intéressant ?

Julien LECOLLINET : des variantes ont été étudiées, en faisant varier le taux de desserte (66 ou 80%) en faisant varier l'étendue du projet. Un scénario maximisant la prise de Bollène, sur la base du scénario « Max Nord » évoqué lors du COPIL de décembre présentait un intérêt coût/volume substitué en se concentrant sur la desserte du secteur central. Ce scénario n'est cependant pas évolutif car il perd son avantage économique si on envisage une extension du périmètre. Par ailleurs ce scénario conduit à un seul ouvrage qui pose des questions sur la maîtrise d'ouvrage et présente moins de souplesse de déploiement. Enfin, rentre en ligne de compte la logique technique de niveau de service. La desserte de certains casiers nécessite en effet la mise en place de surpresseurs et de réservoirs. Dès lors faire le choix de desservir ces casiers encourage à desservir plutôt un « bloc » de casiers pour viabiliser la création d'un étage.

Olivier CROZE : Propose d'évoquer ces différents scénarios et l'analyse qui en a été faite « pour mémoire » pour capitaliser ce travail.

Bertrand SAUGUES et Julien LECOLLINET : en dehors du scénario n'utilisant que la prise de Bollène les autres simulations n'ont pas fait l'objet de rendus cartographique ni de synthèse de chiffrages. Les analyses ont porté sur des données de travail « brutes » issue notamment des modélisations hydrauliques. Mettre en forme ces esquisses de scénarios pour les rendre présentables représenterait un travail très important. Il est proposé d'ajouter une section dans la note pour décrire ce travail « pour mémoire »

Bertrand CHAREYRON : invite à ce que les critères (coûts, surfaces...) utilisés pour arbitrer soient précisés. En effet il faudra défendre, notamment dans la Drôme, que des casiers soient exclus du périmètre initial.

Bertrand SAUGUES souhaite apporter des précisions sur les surfaces :

Il est indiqué des surfaces actuellement irrigables, il faut préciser qu'aujourd'hui nous avons trois sources pour évaluer l'étendue de ces surfaces :

- Le RGA2020
- Le périmètre statutaire des ASA pour le collectif
- Les surfaces déclarées irrigables à l'OUCG pour l'individuel.

Etant entendu que les périmètres statutaires ne sont pas nécessairement entièrement irrigables, qu'il y a des doubles comptes (une parcelle pouvant être à la fois dans un périmètre d'ASA et irrigable par un forage) et que, pour l'OUCG comme pour le RGA, il s'agit d'informations déclaratives qui ne font pas l'objet de contrôle.

Le croisement de ces informations permet tout de même d'avoir une fourchette d'estimation des surfaces irrigables. Elle est meilleure aujourd'hui que lors des études BRLi car, à l'époque, l'OUCG ne recensait pas les surfaces d'irrigation individuelle.

Ces chiffres feront sans doute l'objet de discussions les uns souhaitant favoriser la substitution et limiter les prélèvements supplémentaires, les autres craignant de devoir défendre un projet trop tourné vers les agriculteurs ayant déjà accès à l'eau.

Sauf à engager un travail d'enquête parcellaire il n'est pas possible aujourd'hui d'avancer des chiffres plus précis des surfaces actuellement irrigables.

Bertrand SAUGUES explique le choix de réintroduire la ressource Durance :

La solution Durance pour une partie du territoire repose sur des études de faisabilités déjà produites : une pour la modernisation de Sarriens (canal de Carpentras) l'autre pour la desserte des Dentelles (fédération des ASA). Ces études confirment la faisabilité technique, la disponibilité des volumes et chiffres le coût des différents scénarios.

En termes de coût, la mobilisation de la Durance pour substituer les prélèvements dans l'Ouvèze au Nord Ventoux est compétitive

En termes de planning, cette solution pourrait être mise en œuvre dans la continuité de la modernisation des ASA de l'Aygues et de l'Ouvèze et avant la construction des adducteurs du Rhône.

Enfin, les volumes substitués sur le Nord Ventoux (environ 3Mm3) le sont très en amont du territoire au bénéfice d'un plus grand linéaire de cours d'eau. Les volumes ainsi laissés dans l'Ouvèze permettent de penser que d'éventuelles mesures de restrictions en aval seront plus tardives.

Sandrine PIGNARD : Confirme que la modernisation de Sarriens fait partie des prochains projets à mettre en œuvre par la Canal de Carpentras quelques soient les décisions prises pour HPR. Tant mieux si ça peut être utile au projet HPR.

Olivier CROZE : souligne l'intérêt de desservir rapidement le nord Ventoux pour soulager l'Ouvèze et donner un répit aux ASA en aval. C'est d'autant plus intéressant que l'ASA Ouvèze Ventoux est une structure déjà modernisée et compétente techniquement.

Guénaelle CROBIN : indique s'attendre à ce que la question du multi-usage soit encore évoquée lors d'un prochain COPIL.

Bertrand SAUGUES : Rappelle que le travail de prospection conduit auprès des collectivités a montré non seulement qu'aucune collectivité n'a exprimé de demande pour de l'eau brute en provenance du Rhône mais aussi que tous les Syndicats d'eau ont explicitement indiqué qu'ils ne souhaitaient pas avoir recours à l'eau du Rhône à des fins de potabilisation.

Le projet est néanmoins soutenu, notamment par les syndicats d'eau pour sa contribution indirecte aux autres usages dans la mesure où il détourne les agriculteurs des ressources locales qui resteraient en partie disponibles pour d'autres usages.

En tout état de cause, les volumes concernés pour un complément ou une substitution partielle des ressources utilisées pour l'eau potable représentent une proportion limitée des volumes à destination agricole (au maximum 10%). Le projet est capable de satisfaire ces usages éventuels sans remettre en cause le dimensionnement.

Stéphane ROURE : les cartes ne matérialisent pas les secteurs desservis par l'adducteur Nord et par l'adducteur Sud, quelle est la limite ?

Julien LECOLLINET : les secteurs ne sont pas maillés et ne se chevauchent pas, la limite correspond à la rivière Aygues.

Bertrand SAUGUES indique que la limite précise pourrait encore évoluer au stade avant-projet, par exemple dans le secteur de Mirabel aux Baronnies ou de Villedieu où il y a des volumes intéressants à substituer la desserte pourrait s'organiser depuis l'un ou l'autre adducteur.

Stéphane ROURE : demande le détail des investissements sur les secteurs Nord et Sud

Julien LECOLLINET : ce détail sera donné dans les phases suivantes, il sera utilisé pour l'analyse économique.

François DUBOCS interroge sur le choix d'un taux de desserte à 66%. Est-il prévu par exemple des enquêtes de terrain pour confirmer cette hypothèse ? Ce taux correspond avec l'expérience actuelle de certaines ASA mais les travaux en question sont très subventionnés. Par ailleurs certains secteurs sont moins sensibles au manque d'eau. Est-ce que donc 66% ce n'est pas déjà trop confortable ?

Julien LECOLLINET : La nature des sols a été prise en compte lors des premières étapes de l'étude, mais son influence a été jugée plus importante sur le taux de recours que sur le taux de raccordement. A ce stade il n'y a pas d'enquête complémentaire prévue. Il faudra faire ce travail de prospection mais c'est prématuré.

Bertrand SAUGUES : Confirme qu'une enquête à ce stade n'aurait pas de valeur, il constate dans les réunions publiques organisée par les ASA que les propriétaires ne s'engagent que lorsqu'ils ont des éléments de coût précis et une échéance.

S'ajoute la question de l'abandon des prélèvements individuels : pour les irrigants concernés la souscription au réseau collectif dépendra largement de la doctrine qui sera appliquée pour les prélèvements individuels.

Julie CHAMBOST : est ce que le but de la réunion du 18 mars est de demander aux élus de se positionner sur un scénario ?

Bertrand SAUGUES : Non, le but est d'avoir un échange sur ce travail et de valider la proposition de retenir pour l'étude économique les 4 scénarios du tableau (diapo 15) à savoir :

- Un scénario état actuel (qui est en réalité un scénario avec quelques ASA déjà modernisées)
- Un scénario maximaliste desservant 80% du territoire
- Les 2 scénarios intermédiaires présentés ce jour

Julien LECOLLINET : Il est prévu de présenter les résultats de l'étude économique le 14 juin, pour cela la SCP a besoin d'une validation des scénarios qui seront utilisés.

François DUBOCS : entre les deux scénarios le volume substitué est presque identique tandis que sur les surfaces il y a 8 000ha en plus dans le scénario A.

Julien LECOLLINET : Oui, le scénario A permet de desservir plus de nouvelles surfaces. Par ailleurs n'ont été présentés que les volumes substitués en ZPR/ZRE, des volumes seront aussi substitués hors des ZPR et ZRE.

Bertrand SAUGUES : Ce résultat découle du fait que sur le secteur « central » nous avons des structures collectives avec un périmètre étendu et de prélèvements gravitaires très importants, en les desservant avec HPR on substitue de très gros volumes sur des zones où l'irrigation est « dense ». A l'inverse, dans le Nord par exemple, l'irrigation est essentiellement individuelle, sur des périmètres restreints et avec du goutte à goutte économe. En les desservant on substitue peu de volume et, en conservant le même taux de déserte de 66%, la proportion d'extension est plus importante relativement aux surfaces déjà desservies.

Julie CHAMBOST : fait remarquer que, par exemple dans le Scénario A il y a environ 8 000ha supplémentaires irrigués pour un volume en année sèche presque identique au volume actuellement prélevé

Julien LECOLLINET : Confirme que le projet est conçu avec des hypothèses d'efficacité maximale. Il a été considéré que seules les techniques de micro-irrigation seraient mises en œuvre.

Bertrand SAUGUES : Il faut également noter que seuls les volumes économisés/substitués en ZPR/ZRE sont affichés, en réalité le volume économisé/substitué est bien supérieur si on prend en compte les prélèvements hors ZPR/ZRE, notamment sur la ressource Durance et sur le Rhône à Grangeneuve

Julie CHAMBOST : propose d'afficher plus clairement le bilan des volumes

Julien LECOLLINET indique que ce sera refait en phase 3 puisqu'une partie du travail consiste à faire l'analyse coût/efficacité de chacun des scénarios.

François DUBOCS : le rapport coût/bénéfice des projets locaux de modernisation est beaucoup plus favorable. Nous risquons d'avoir certains financeurs qui considèrent que l'objectif est atteint avec ces seuls projets de modernisation.

Julien LECOLLINET : les projets locaux de modernisation font des économies mais l'objectif du projet est d'aller au-delà et de détourner l'agriculture des ressources locales.

Bertrand SAUGUES : Chaque financeur a ses propres critères d'intervention, l'Agence de l'Eau intervient pour restaurer et préserver la ressource et les milieux, d'autres financeurs ont la préoccupation de permettre l'adaptation de ce territoire au changement climatique. Les projets locaux de modernisation font beaucoup d'économies mais ils ne représentent actuellement que 1 000ha. Par ailleurs cette modernisation n'est pas suffisante pour sécuriser la ressource. Les mesures de restriction

restent possibles. Pour les ASA qui ont investi plusieurs millions d'euros la menace de restrictions est une hantise.

François DUBOSCS : dans l'étude économique, pour l'analyse coût bénéfice, on ne peut pas comparer un réseau modernisé avec un réseau sécurisé. Tous les scénarios ne sont pas au même niveau.

Bertrand SAUGUES : Nous essayerons de le prendre en compte, il va falloir transformer la sécurité de la ressource en paramètre économique. On pourra par exemple considérer qu'une ASA modernisée mais non sécurisée subira par exemple une restriction supérieure à 2 mois 1 année sur 5 avec une perte de récolte en conséquence.

Julie LECOLLINET : la méthodologie Agence de l'eau est très cadrée pour analyser ce genre de choses... Vivement qu'on puisse s'y mettre

Bertrand SAUGUES indique être à la disposition de chacun pour apporter plus de précisions. Il indique avoir prévu d'autres échanges avec des personnes n'ayant pas pu être présentes, au besoin il est prêt à organiser d'autres échanges notamment à destination des élus ou direction des partenaires du projets.

Il remercie les participants.